

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 923

10 avril 2012

### SOMMAIRE

Anvil Properties S.à r.l. ....	44299	ProLogis UK CCV S.à r.l. ....	44297
Athena Private Equity S.A. ....	44300	Quercia Stwo ....	44293
Belavista Holding S.à r.l. ....	44301	Red Point Investments S.A. SPF ....	44293
CASO Asset Management S.A. ....	44283	Remford S.A. ....	44294
Crystal Pumpkin S.A. ....	44302	Resultatsystem Internationell ....	44294
GA BERLIN III InvestCo S.à r.l. ....	44294	Rheimolux Sàrl ....	44293
Institut de Beauté Aromas S.à r.l. ....	44288	Riverland Holding S.à r.l. ....	44296
Kempen International Funds ....	44258	ROTHLEY PRIVATE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial ....	44299
OCM Luxembourg OPPTS VIII Blocker S.à r.l. ....	44293	Schimmelpenningh International S.A. ....	44300
ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A. .....	44291	SEB 10 - SICAV - FIS ....	44285
ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de ges- tion de patrimoine familial ....	44290	SEB 9 - SICAV - FIS ....	44286
Oscar ....	44287	SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS ....	44283
Padus S.A. ....	44291	SEB Orion 16 - SICAV - FIS ....	44284
Panker Invest S.à r.l. ....	44288	Serham Sàrl ....	44302
Parfininvest S.A. ....	44291	Société Luxembourgeoise de Location ...	44297
Participation Hispanolux GmbH ....	44291	Stericycle Europe S.à r.l. ....	44300
Pepperdind S.A. ....	44292	Sun Luxco II S.à r.l. ....	44301
Pepperdind S.A. ....	44292	Sun Luxco I S.à r.l. ....	44301
Pérez Capital S.A. ....	44287	Swale Holding S. à r. l. ....	44301
Perrotti A.G. SPF société de gestion de pa- trimoine familial ....	44292	Swale Holding S. à r. l. ....	44302
Piquet, Price & Partners S.A. ....	44292	The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l. ....	44288
Podirest S.à r.l. ....	44293	Triple Star Participation ....	44294
Pricolux S.à r.l., société de gestion de pa- trimoine familial ....	44288	U.T.P. International Trading S.A. ....	44290
Project Development & Management S.A. .....	44291	Utrecht Holdings S.à r.l. ....	44300
		W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A. ....	44304
		Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l. .....	44299

**Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 146.018.

—  
**COMMON MERGER PROPOSAL**

Common draft terms of cross-border merger

("Merger Proposal")

between Kempen International Funds and Kempen Global Bond Fund N.V.

The undersigned:

1. a. Hendrik Luttenberg;
- b. Jacques Elvinger;
- c. Richard Goddard;
- d. Patrick Hermse;
- e. John Vaartjes,

together constituting the entire board of directors of van Kempen International Funds, a société d'investissement à capital variable incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number RCS B 146.018 (the "Acquiring Company");

and

2. Kempen Capital Management N.V., a public limited liability company, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and address: 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, registered at the trade register under number: 33181992,

being the sole managing director of Kempen Global Bond Fund N.V., an investment company with variable capital, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and address: 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, registered at the trade register under number: 16049819 (the "Disappearing Company")

whereas:

- The Acquiring Company and the Disappearing Company (the "Merging Companies") have the intention to merge pursuant to (i) section XIV of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Luxembourg Law on Companies") and (ii) Part 7, Book 2 of the Dutch Civil Code in such a way that the Acquiring Company acquires all the assets and liabilities of the above mentioned Disappearing Company by universal succession of title and by which the Disappearing Company shall cease to exist (the "Merger").

- On the Merger (i) articles 261 to 276 of the Luxembourg Law on Companies and (ii) Chapter 3A "Specific Provisions for cross-border mergers" of Book 2 of the Dutch Civil Code are applicable.

- Neither of the Merging Companies has a supervisory board.

- Neither of the Merging Companies has been dissolved, has been declared bankrupt or is under moratorium of payment.

- Neither of the Merging Companies has any employees or a works council;

- All issued shares in the share capital of the Disappearing Company have been fully paid up and with respect to those shares no depositary receipts for shares have been issued with the cooperation of that company and with respect to those shares no right of usufruct or pledge is in existence.

and do the following

**COMMON DRAFT TERMS OF THE CROSS-BORDER MERGER ("MERGER PROPOSAL"):**

1. The Acquiring Company shall merge pursuant to (i) section XIV of the Luxembourg Law on Companies and (ii) Part 7, Book 2 of the Civil Code, with the Disappearing Company whereby the Acquiring Company shall acquire all the assets and liabilities of the Disappearing Company by universal succession of title and the Disappearing Company shall cease to exist.

2. The articles of association of the Acquiring Company read now as indicated in Schedule A to this proposal. The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended on the occasion of the Merger.

The Schedule mentioned above is an integrated part of this Merger Proposal.

3. There are neither natural persons nor legal entities which, other than as shareholder, have special rights as referred to in section 2:320 in conjunction with section 2:312 subsection 2 under c Dutch Civil Code towards the Disappearing Company such as a right to receive a distribution of profits or to acquire shares, as a result of which no rights or compensatory payments as referred to in the above mentioned sections shall have to be granted.

4. Nor the directors of the companies to be merged nor any third person involved with the proposed Merger, shall obtain any benefit in connection with the Merger.

5. No changes in the composition of the management board of the Acquiring Company are intended.

6. The financial information of the Disappearing Company will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as from the date on which the merger becomes effective (the "Effective Date").

7. In connection with the passing of the shareholding of the shareholders of the Disappearing Company, to the shareholders of the Disappearing Company shares in the Acquiring Company will be allocated.

8. It is intended that the activities of the Disappearing Company shall be continued the same way by the Acquiring Company.

9. A procedure for determination of arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the company as referred to in article 261 4, b and c of the Luxembourg Law on Companies and section 2:333k Dutch Civil Code will not be applicable to the Merger as neither of the Merging Companies has any employees. Therefore the Merger has also no repercussions on employment.

10. The articles of association of the Merging Companies do not contain any provisions in respect of the approval of the resolution to merge.

11. The Merger has no impact on the amounts of the goodwill and as a result of the Merger the distributable reserves in the balance sheet of the Acquiring Company will increase with an amount equal to the distributable reserves of the Disappearing Company as of the Effective Date.

12. The impact and the changes involved by the merger are illustrated by a comparison table between the features of the Acquiring Company and the ones applicable to the Disappearing Company in terms of investment objectives and policies, currency, charges and expenses, net asset value calculation, dealing cut-off time and valuation rules, minimum subscription and redemption limits, timing of payment of the redemption proceeds, taxation, financial periods and dividend policy, as contained in Schedule D to this proposal and the interim financial information.

13. According to the exchange ratio of the shares, for one (1) ordinary share in the share capital of the Disappearing Company one (1) Class B share in the share capital of the Acquiring Company will be allotted. The relevant Class B shares will be issued in a new Sub-Fund named "Kempen (Lux) Global Sovereign Fundamental Index Fund" to be launched in the Acquiring Company at the latest at the Effective Date. As a result of the acquisition of all assets and liabilities of the Disappearing Company by universal succession of title the intrinsic value of a Class B share will be identical to the intrinsic value of the ordinary share in the share capital of the Disappearing Company as of the Effective Date. At the Effective Date no priority shares in the capital of the Disappearing Company will be outstanding anymore. The priority shares will be cancelled as result of the merger.

14. At the Effective Date, the valuation of the assets and liabilities which will be transferred to the Acquiring Company resulting from the Merger will be done by use of the generally accepted standards of valuation which has also been used for the interim financial statements of the Disappearing Company. No particularities have occurred.

15. The interim financial information related to the state of the assets and liabilities of the Disappearing Company per February, 29 2012 and the account for the fiscal year ending on 30 September 2011 of the Acquiring Company are used to establish the conditions of the Merger.

16. As of the Effective Date the shareholders of the Disappearing Company shall equally with the other shareholders which are entitled to the shares Class B, participate in the profits of the Acquiring Company as more fully described in the prospectus\*\* of the Acquiring Company.

17. In case of application of section 2:333h of the Dutch Civil Code the compensation per share will be: the intrinsic value of a share as per the Effective Date minus the discount as described in the prospectus of the Disappearing Company.

18. If differences may occur in the explanation of the text due to the translation the English text will be decisive.

Schedule A: current text of the articles of association of the Acquiring Company.

Schedule B: the annual accounts and annual reports over the financial years 2008, 2009 and 2010 of the Disappearing Company and 2010 and 2011 of the Acquiring Company and with the experts' certificate, insofar applicable, and the interim financial information of the Disappearing Company as per February 29, 2012

Schedule C: the auditor's report as mentioned in section 2:328 subsection 1 second sentence juncto section 2:333g subsection 1 and the declaration of the auditor as mentioned in section 2:328 subsection 1 first sentence of the Dutch Civil Code

Schedule D: comparison table of the respective features of the Acquiring Company and the Disappearing Company

\* The intrinsic value can be read as Net Asset Value as detailed in the prospectus of the Acquiring Entity.

\*\*The final prospectus of the Acquiring Company will be published on [www.kempen.nl](http://www.kempen.nl) which is to be expected mid April 2012.

27 March 2012.

The board of directors of Kempen International Funds

H. Luttenberg / J. Elvinger / R. Goddard / P. Hermse / J. Vaartjes

Chairman / Director / Director / Director / Director

The managing board of Kempen Global Bond Fund N.V.

Kempen Capital Management N.V.

Managing director  
... GERLA  
Director

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

**PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE**

(le "Projet de Fusion")

entre Kempen International et Kempen Global Bond Fund N.V.

Les soussignés:

1. a. Hendrik Luttenberg;
- b. Jacques Elvinger;
- c. Richard Goddard;
- d. Patrick Hermse;
- e. John Vaartjes;

composant ensemble l'intégralité du conseil d'administration de Kempen International Funds, une société d'investissement à capital variable constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.018 (ci-après la "Société Absorbante");

et

2. Kempen Capital Management N.V., une public limited liability Company ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse à 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, immatriculée au registre du commerce sous le numéro: 33181992,

étant le dirigeant unique de Kempen Global Bond Fund N.V., une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse à 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, immatriculée au registre du commerce sous le numéro: 16049819 (ci-après la "Société Absorbée");

Attendu que:

- La Société Absorbante et la Société Absorbée (les "Sociétés Fusionnantes") entendent fusionner conformément à (i) la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la "Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés") et (ii) la Partie 7, Livre 2 du Code Civil néerlandais de sorte que la Société Absorbante absorbe tous les avoirs et tous les engagements de la Société Absorbée mentionnée ci-dessus par transfert universel du patrimoine et la Société Absorbée cessera d'exister (ci-après la "Fusion").

- Les articles 261 à 276 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et (ii) le Chapitre 3A "Dispositions spéciales en matière de Fusions transfrontalières" du Livre 2 du Code Civil néerlandais sont applicables à la Fusion.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a de conseil de surveillance.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, déclarée en faillite ou en sursis de paiement.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés, ni de comité d'entreprise.

- Toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société Absorbée ont été intégralement libérées, aucun certificat représentatif des parts sociales n'a été émis avec la coopération de cette société et ces parts sociales n'ont été ni grevées d'un droit d'usufruit, ni nanties.

et décident ce qui suit:

**PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE (CI-APRÈS LE "PROJET DE FUSION"):**

1. La Société Absorbante fusionnera conformément à (i) la section XIV de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et (ii) la Partie 7, Livre 2 du Code Civil avec la Société Absorbée, selon lesquels la Société Absorbante absorbe tous les actifs et les engagements de la Société Absorbée par transfert universel du patrimoine et la Société Absorbée cessera d'exister. .

2. Les statuts de la Société Absorbante se lisent actuellement tels qu'indiqué dans l'Annexe A du présent Projet de Fusion. Les statuts de la Société Absorbée ne seront pas modifiés du fait de la Fusion.

L'Annexe mentionnée ci-dessus forme une partie intégrante de ce Projet de Fusion.

3. Aucune personne physique ni morale n'a, sauf en tant qu'actionnaire, d'avantages particuliers au sens de la section 2:320 en combinaison avec la section 2:312 sous-section 2 c du Code Civil néerlandais à l'égard de la Société Absorbée, tel que le droit de recevoir une part des bénéficiaires ou d'acquiescer des actions, de sorte qu'aucun droit ou paiement compensatoire tel qu'indiqué dans les sections mentionnées ci-dessus ne sera attribué.

4. Ni les administrateurs des sociétés devant fusionner ni tout autre tiers impliqué dans la fusion proposée n'obtiendra un quelconque bénéfice en relation avec la Fusion.

5. Il n'est prévu aucun changement du conseil d'administration de la Société Absorbante.

6. Les informations financières de la Société Absorbée seront traitées d'un point de vue comptable dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir de la date à laquelle la fusion deviendra effective (la "Date Effective").

7. Dans le cadre de la passation de l'actionnariat des actionnaires de la Société Absorbée, des actions de la Société Absorbante seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée.

8. Il est prévu que les activités de la Société Absorbée seront poursuivies de manière identique par la Société Absorbante.

9. Une procédure pour la détermination des modalités de la participation des employés dans la définition de leurs droits à la participation dans la société comme visé à l'article 261 4), b et c de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et la section 2:333k du Code Civil néerlandais ne sera pas applicable à la Fusion étant donné qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés, Par conséquent, la Fusion n'a également aucune répercussion sur l'emploi.

10. Les statuts des Sociétés Fusionnantes ne contiennent aucune disposition concernant l'approbation de la décision de fusionner.

11. La Fusion n'a pas d'impact sur le montant du "goodwill" et en conséquence de la fusion, les réserves distribuables dans le bilan de la Société Absorbante augmenteront d'un montant équivalent aux réserves distribuables de la Société Absorbée à compter de la Date Effective.

12. L'impact et les changements impliqués par la fusion sont illustrés par un tableau comparatif entre les caractéristiques de la Société Absorbante et celles applicables à la Société Absorbée en termes d'objectifs et politiques d'investissement, de devise, de frais et charges, de calcul de la valeur nette d'inventaire, d'heure limite de traitement des ordres et des règles d'évaluation, de minimum de souscriptions et limites de rachats, de délai de paiement des produits de rachat, de fiscalité, des exercices comptables et de politique de dividende, telles que contenues dans l'Annexe D de ce Projet de Fusion et dans les informations financières intérimaires.

13. Conformément au ratio d'échange des actions, pour une (1) action ordinaire dans le capital de la Société Absorbée sera alloué une (1) action de Classe B dans le capital de la Société Absorbante. Les actions de Classe B concernées seront émises dans le nouveau compartiment dénommé "Kempen (Lux) Global Sovereign Fundamental Index Fund" qui sera lancé dans la Société Absorbante au plus tard à la Date Effective. En conséquence de l'acquisition de tous les actifs et de tous les engagements de la Société Absorbée par transmission universelle, la valeur intrinsèque d'une action de Classe B sera identique à la valeur intrinsèque de l'action ordinaire dans le capital de la Société Absorbée à compter de la Date Effective. A la Date Effective, plus aucune action prioritaire dans le capital de la Société Absorbée ne sera en circulation. Les actions prioritaires seront annulées à la suite de la fusion.

14. A la Date Effective, l'évaluation des actifs et des engagements qui seront transférés à la Société Absorbante à la suite de la Fusion sera faite moyennant l'utilisation des normes d'évaluation généralement acceptées qui ont également été utilisées pour les états financiers intérimaires de la Société Absorbée. Aucune particularité n'est apparue.

15. Les informations financières intérimaires relatives à l'état des actifs et des engagements de la Société Absorbée au 29 février 2012 et les comptes pour l'année fiscale se terminant au 30 septembre 2011 de la Société Absorbante sont utilisés pour établir les conditions de la Fusion.

16. A compter de la Date Effective, les actionnaires de la Société Absorbée participeront de la même manière que les autres actionnaires ayant droit aux actions de Classe B aux bénéfices de la Société Absorbante tel que plus amplement détaillé dans le prospectus\*\* de la Société Absorbante.

17. En cas d'application de la section 2:333h du Code Civil néerlandais, la contrepartie par action sera: la valeur intrinsèque d'une action à la Date Effective moins le rabais tel que décrit dans le prospectus de la Société Absorbée.

18. En cas de divergences dans le présent texte dues à la traduction, la version anglaise prévaudra.

Annexe A: statuts actuels de la Société Absorbante,

Annexe B: les comptes annuels et rapports annuels relatifs aux exercices comptables 2008, 2009 et 2010 de la Société Absorbée et aux exercices comptables 2010 et 2011 de la Société Absorbante avec le certificat des réviseurs d'entreprises, dans la mesure où cela est applicable, et les informations financières intérimaires pour la Société Absorbée au 29 février 2012;

Annexe C: le rapport du réviseur d'entreprises tel que mentionné à la section 2:328 sous-section 1 seconde phrase en combinaison avec la section 2:333g sous-section 1 et la déclaration du réviseur d'entreprises telle que mentionnée à la section 2:328 sous-section 1 première phrase du Code Civil néerlandais;

Annexe D: tableau comparatif des caractéristiques respectives de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

\* La valeur intrinsèque peut être lue comme la Valeur Nette d'Inventaire telle que détaillée dans le prospectus de la Société Absorbante.

\*\* Le prospectus définitif de la Société Absorbante sera publié sur [www.kempen.nl](http://www.kempen.nl) qui est attendu pour la mi-avril 2012.

Le conseil d'administration de Kempen International Funds

H. Luttenberg / J. Elvinger / R. Goddard / P. Hermse / J. Vaartjes

Président / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Le conseil de gérance de Kempen Global Bond Fund N.V.

Kempen Capital Management N.V.

Managing director

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of April.

Before us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Kempen Capital Management N.V., a company organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands, represented by Me Joachim Cour, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 April, 2009.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it intends to incorporate in Luxembourg:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS" (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the article of incorporation of the Company (the "Articles"), as prescribed in Article 29 hereof.

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by the law, it may be transferred within any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors (the "Board"). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad; the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no-effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof. The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by the 2002 Law.

The Board is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid at any time at the Net Asset Value per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

The Board may further decide to create within each class of shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure or hedging policy, or other distinctive feature, is applied to each sub-class. If sub-classes are created, references to "classes" in these Articles should, where appropriate, be construed as references to such "sub-classes".

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in Euro be translated into Euro and the capital shall be the total net assets of all the classes.

**Art. 6.** The Company may elect to issue shares in both registered or bearer form. In the case of registered shares, unless the Board decides to issue share certificates, each shareholder will receive a confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, certificates will be issued in such denominations as the Board shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the

cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. "Both signatures may be either manual, or printed," or stamped. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the Board. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him, and upon application, obtain delivery of definitive share certificates in bearer or registered form.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, at their address in the register of shareholders of the Company (the "Register of Shareholders") and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Company, other than bearer shares, shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated shares certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

**Art. 8.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person would result in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any "U.S. person", as defined hereafter, and for such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a U.S. person,

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any representations and warranties or any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not, to what extent and under which circumstances, beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in U.S. persons and,

(c) where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial-owner of shares or holds shares in excess of the maximum percentage or would cause the maximum number to be exceeded, or is in breach of its representations and warranties or fails to make such representations and warranties as the Board may require, compulsorily purchase from any such shareholder all or part of the shares held by such shareholder in the following manner:

1. The Company shall serve a notice (hereinafter called the "purchase notice") upon the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any

such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed as to such shares in the Register of Shareholders.

2. The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called "the purchase price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company, determined in accordance with Article 23 hereof.

3. Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the shareholding confirmation or share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the confirmation or share certificates.

4. The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. Person" shall mean a citizen or resident of the United States of America, a partnership organized or existing under the law of any state, territory or possession of the United States of America, or a company organized under the laws of the United States of America or of any state, territory or possession thereof, or any estate or trust, other than an estate or trust whose income derives from sources outside the United States of America and are not included in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it. The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

In addition to the foregoing, the Company may restrict the issue and transfer of shares of a class or sub-class to institutional investors within the meaning of article 129 of the 2002 Law ("Institutional Investor(s)"). The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class or sub-class reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class or sub-class reserved to Institutional investors is not an Institutional Investor, the Company will convert the relevant shares into shares of a class or sub-class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class or sub-class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this article. The Company will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a class or sub-class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class or subclass restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders of the relevant class or sub-class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of the month of January at 2 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Special meetings of the holders of shares of any one class or of several classes may be convened to decide on any matters relating to such one or more classes and/or to a variation of their rights.



**Art. 11.** The quorum and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the Company, as well as the class meetings convened to decide on matters which relate exclusively to such classes, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within its class, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy form. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked. At the Board's discretion, a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by visioconférence or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The Board may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders and for proxies to be validly taken into consideration.

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the Board in accordance with the provisions of Luxembourg law.

**Art. 13.** The Company shall be managed by the Board composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote and in the manner provided by law, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The Board chooses from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another director (and, in respect of shareholders' meetings, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or any other electronic means of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

Directors may also assist at board meetings and board meetings may be held by telephone link or telephone conference, provided that the vote be confirmed in writing.

A director may also participate at any meeting of the board of directors by visioconférence or any other means, of telecommunication allowing to identify such director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the board of directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director. Such a board meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board or to any contractual party.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The Board may delegate its powers to conduct, the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company, or to any contractual party.

Decisions may also be taken by written resolutions signed by all the directors.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 16.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law, or by the present Articles, to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board shall have the power to act on behalf of the Company in relation to all matters which are not expressly reserved to the shareholders in general meeting by these Articles and shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each class and the portfolio relating thereto based on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law and by regulations and as may be determined by the Board.

The Board may decide that investment of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State, of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable Securities and money market instruments admitted to official listing in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania, or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each class of shares of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, or by any of the Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the class concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such class' total net assets.

The Board may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as defined by law and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by article 41 (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The Board may decide that investments of a class to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in an appropriate manner.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any class in undertakings for collective investment as defined in article 41 (1) (e) of the 2002 Law unless otherwise specified for a specific class in the sales documents of the Company.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Kempen Capital Management N.V., any subsidiary or affiliate thereof or such

other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be conflictual according to applicable laws and regulations.

**Art. 18.** The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally; adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

**Art. 19.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors or-by the individual signature of any duly authorized, officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 20.** The Company shall appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by Article 113 of the 2002 Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected.

**Art. 21.** As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company in the minimum amount as disclosed in the sales documents of the Company.,

The Redemption Price shall be paid normally within such time limit after the relevant Valuation Date decided by the Board and disclosed in the Company's sales documents or on the date the share certificates, (if issued) have been received by the Company, if later, and shall be based on the Net Asset Value per share of the relevant class determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less an adjustment or charge, including deferred sales charge or redemption charge, if any, as the sales documents may provide.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The certificate or certificates, if any, for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the Redemption Price may be paid.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the sales documents of the Company, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding requirement for each registered shareholder as determined from time to time by the Board.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the minimum holding as the Board shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such class.

If on any Valuation Date redemption or conversion requests relate to more than 10% of the shares in issue in respect of a class, the Board may declare that part or all of such requests for redemption or conversions will be deferred on a pro rata basis to the next Valuation Date. Such redemption or conversion requests will be complied with in priority to later requests.

The Company shall not give effect to any transfer of shares in its register as a Consequence of which an investor would not meet the minimum holding requirement.

In the event that for a period disclosed in the sales documents of the Company, for any reason, the net assets of a class or sub-class shall be less than the equivalent of 5 million Euro or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant class or subclass, or because it is in the best, interests of the relevant shareholders, the Board may redeem all shares of the relevant class or sub-class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs on closing of the relevant class or subclass (as determined by the Board), but with no redemption charge, or may merge that class or sub-class with another class or sub-class of the Company or with' another Luxembourg UCITS.

A merger so decided by the Board will be binding on the holders of shares of the relevant class or sub-class upon 30 days' prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption charge.

Termination of a class or sub-class by compulsory redemption of all shares or its merger with another class or sub-class of the Company or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the class or sub-class to be

terminated or merged, at a duly convened class or sub-class meeting of the shareholders of such class or subclass which may be validly held without a quorum and decide by a simple majority of the votes cast of the relevant class or sub-class.

In the case of a merger of the Company with a "fonds commun de placement", the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a class or sub-class will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.

**Art. 22.** The net asset value of shares (the "Net Asset Value") in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date"), provided that in any case where any Valuation Date would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg, such Valuation Date shall then be the next bank business day following such holiday. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as conversion from and to shares of each class during:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in, is closed including ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the assets of the concerned class of shares or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) in case a decision to liquidate the Company or a class hereof on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose.

The Board has the power to suspend the issue, redemption and conversion of shares in one or several classes for any period during which the determination of the Net Asset Value per share of the concerned class(es) is suspended by the Company by virtue of the powers described above. Any subscription, redemption or conversion request made or in abeyance during such a suspension period may be withdrawn by written notice to be received by the Company before the end of such suspension period. Should such withdrawal not be effected, the shares in question shall be issued, redeemed or converted on the first Valuation Date following the termination of the suspension period. Investors who have requested the issue, redemption or conversion of shares shall be informed should such suspension exceed seven days. Notice may also be published in newspapers in the countries where the Company's shares are publicly sold.

The suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the shares of any other class.

**Art. 23.** The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed as a per share figure in the currency of the relevant class of shares and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class, less its liabilities attributable to such class at the close of business on such date, by the number of shares of the relevant class then outstanding and by rounding the resulting sum to the nearest two decimal places, in the following manner unless otherwise provided for in the sales documents of the Company for a class of shares:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;

(d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, and;

(g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

(h) The value of such assets shall be determined as follows:

1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount

thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2) The value of securities and/or financial derivative instruments which are quoted or dealt in on any Regulated Market, as defined in the sales document of the Company, is based on the last available price.

3) The value of securities and/or financial derivative instruments dealt in on another regulated market is based on the last available price.

4) In the event that any of the securities held in the portfolio of a class on the relevant day are not quoted or dealt in on any Regulated Market or other regulated market or if, with respect to securities quoted or dealt in on any Regulated Market or dealt in on another regulated market, the price as determined pursuant to subparagraphs 2) or 3) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by an independent competent professional appointed by the Board.

5) Units or shares in open-ended investment funds shall be valued at their last available calculated net asset value.

6) Money market instruments are valued at market value for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, an initial or remaining maturity of more than 12 months. The value of such instruments when not listed or dealt in on any Regulated Market or dealt in on another regulated market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon, and on an amortised cost basis which approximates market value for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, a remaining maturity of 90 days or less;

7) The financial derivative instruments which are not listed on any Regulated Market or traded on any other regulated market shall be subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis in accordance with market practice and verified by an independent competent professional appointed by the Board.

8) The swap transactions will be consistently valued based on a calculation of the net present value of their expected cash flows.

The Company is authorized to apply other adequate valuation principals for the assets of the Company and/or the assets of a given class if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a class will be converted into the reference currency of such class at the rate of exchange determined on the relevant Valuation Date in good faith by or under procedures established by the Board.

In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair-value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets as further described in the sales document of the Company.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all administrative expenses due or accrued including all fees payable to Investment manager, the custodian and any other representatives and agents of the Company the cost of its incorporation and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the cost of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, notifications, marketing and advertisement expenses, any infrastructure expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board and;

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature. In determining the amount of such liabilities the Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a pool of assets for each class of shares in the following manner:

(a) The proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

(b) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

(c) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

(d) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools in equal parts or, if the amounts so justify, prorata to the Net Asset Values of the relevant classes.

(e) Upon the payment of dividends to the holders of shares in any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same class of shares two or several sub-classes, the allocation rules set out above shall apply, mutatis mutandis, to such sub-classes.

D. For the purpose of this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of shares and;

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

E. Pooling

The Board may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more classes of shares (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the directors may from time to time make further transfers to the Asset Pool. They may also transfer assets from the Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Asset Pool concerned.

The assets of the Asset Pool to which each Participating Fund shall be entitled, shall be determined by reference to the allocations and withdrawals of assets by such Participating Fund and the allocation and withdrawals made on behalf of the other Participating Funds.

Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Asset Pool at the time of receipt.

**Art. 24.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be based on the Net Asset Value, as hereinabove defined, for the relevant class of shares increased by such commissions to be decided by the Board in its discretion and disclosed in the sales documents. The price so determined (the "Offer Price") shall be payable within a period as determined by the directors which shall not exceed seven business days after, the date on which the Shares were allotted. The Offer Price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board, consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

**Art. 25.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the 2002 Law (the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the Board shall use its best endeavours to find a bank to act as Custodian and upon doing so the Board shall appoint such company to be Custodian in place of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

**Art. 26.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 October and shall terminate on the 30 September of the following year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. When there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into Euro and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company.

**Art. 27.** The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board in respect of each class of shares, determine how the annual profits shall be disposed of. Dividends may include realised and unrealised capital gains after deduction of realised and unrealised capital losses.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on whether or not dividends are distributed to the shares of any class shall, in addition, be subject to a prior vote, at the majority set forth under article 11, of the shareholders of such class.

Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid out on the shares of any class of shares out of the income attributable to the pool of assets relating to such class of shares upon decision of the Board.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, exceptionally, in such other currency and at such places and times as shall be determined by the Board.

Dividends may further, in respect, of any class of shares, include an allocation from an equalization account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

**Art. 28.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds, of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

**Art. 29.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-a-vis those of any other class shall be subject, further to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class.

**Art. 30.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended as well as to the 2002 Law.

#### *Transitory dispositions*

(1) The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 30 September 2010.

(2) The first annual general meeting will be held on Thursday 13 January 2011.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Kempen Capital Management N.V. . . . . .	EUR 300,000.-	300
TOTAL . . . . .	EUR 300,000.-	300

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors of the Company for a term expiring at the date of the next annual general meeting:

- Hendrik Luttenberg, Managing Director, Kernpen Capital Management N.V., The Netherlands; with professional address at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands,

- Jacques Elvinger, Partner, Elyinger, Hoss & Prussen, Luxembourg, with professional address at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Richard Goddard, Associate, The Directors' Office S.A., Luxembourg, with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Patrick Hermse, Chief Financial Officer, Van Laschot Trust Luxembourg, Luxembourg, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

- John Vaartjes, Operational Manager, Kernpen Capital Management N.V., The Netherlands, with professional address at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands.

### Second resolution

The following have been appointed auditor for a term expiring at the date of the next annual general meeting:  
Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 6, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and résidence, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kempen Capital Management N.V., une société constituée selon le droit en vigueur aux Pays-Bas, ayant son siège social à Beethoventstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam (Pays-Bas), représentée par Me Joachim Cour, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 avril 2009.

La procuration remise, signée par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de, dresser l'acte constitutif d'une société qu'elle entend constituer au Luxembourg comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable" sous la dénomination "KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS" (la "Société").

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts de la Société (les "Statuts"), ainsi qu'il est précisé à l'article 29 ci-après.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tous types et tous autres avoirs autorisés par la loi tels que mentionnés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002"), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2002.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure permise par la loi, il peut être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg par décision du conseil d'administration (le "Conseil"). Il peut être créé par simple décision du Conseil des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'Étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'Étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'Étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini par l'article 23 des présents statuts. Le capital minimum de la Société sera le montant minimum requis par la Loi de 2002.

Le Conseil est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, à un prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action-déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions pour payer ou recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles.



Ces actions peuvent, au choix du Conseil, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des titres ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou d'obligations à déterminer par le Conseil pour chacune des catégories d'actions.

Le Conseil peut aussi décider de créer à l'intérieur de chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories dont les avoirs seront investis en commun d'après la politique d'investissement de la catégorie concernée, mais où une structure spécifique de commission d'émission ou de rachat ou une politique de couverture ou toute autre caractéristique est appliquée à chacune de ces sous-catégories. Si des sous-catégories sont créées, les références à "catégories" dans ces Statuts seront comprises comme des références à "sous-catégories".

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

**Art. 6.** La Société a le choix d'émettre des actions nominatives et/ou au porteur. Dans le cas d'actions nominatives, à moins que le Conseil ne décide d'émettre des certificats d'actions, chaque actionnaire recevra une confirmation de sa qualité d'actionnaire.

Si des actions au porteur sont émises, des certificats d'actions seront émis dans les formes à déterminer par le Conseil. Si un actionnaire au porteur demande la conversion de ses certificats en certificats d'une autre forme, le coût de cet échange lui sera mis en compte. Si un actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat d'actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de l'actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception, du prix de souscription. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix de souscription le souscripteur deviendra propriétaire des actions et recevra, sur demande, des certificats d'actions au porteur ou sous forme nominative.

Le paiement de dividendes aux actionnaires nominatifs se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") et pour les actions au porteur contre remise du coupon correspondant.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce Registre des Actionnaires doit indiquer le nom de chaque actionnaire en nom, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé pour chacune des actions. Tout transfert: d'actions nominatives sera inscrit au Registre des Actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, et b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis.

Tout propriétaire d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications de la Société et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre des Actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement effectué par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions d'actions, cette fraction ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à des dividendes proportionnels. Pour les actions au porteur, uniquement des certificats attestant un nombre entier d'actions seront émis.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata; peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat: sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre des Actionnaires ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 8.** La Société pourra restreindre ou s'opposer à la propriété d'actions de la Société au profit de toute personne physique ou morale lorsque la détention d'actions par une telle personne pourrait être de nature à enfreindre les lois ou

règlements luxembourgeois ou étrangers, ou lorsqu'une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société ou à la majorité de ses actionnaires.

Notamment, la Société pourra interdire la propriété d'actions de la Société par des "ressortissants des Etats -Unis d'Amérique", tels que définis ci-après, et à cet effet la Société pourra:

(d) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique,

(e) demander à toute personne figurant au Registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si, dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou y ont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique; et

(f) procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes; est le propriétaire d'actions de la Société, ou détient des actions dépassant le pourcentage maximum, ou provoquerait que le nombre maximum soit dépassé, ou a fourni de faux certificats et garanties ou a omis de fournir les certificats et garanties à déterminer par le Conseil. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée;

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions devant être rachetées, l'avis de rachat spécifiant les titres à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce montant sera endossable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre des Actionnaires.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts.

3) Le paiement sera effectué au propriétaire des actions sauf en période de restriction de change, et le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifiée dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise de la confirmation d'actionnariat ou du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise des confirmations ou certificats.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

(g) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque fois qu'il sera utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personnes US" se référera à un citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, à une association constituée ou existant sous les lois d'un quelconque état, territoire ou d'une quelconque possession des Etats-Unis d'Amérique, ou à une société constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, territoires, possessions, ou à une quelconque succession ou à un quelconque trust autres qu'une succession ou un trust dont les revenus trouvent leur source en dehors des Etats-Unis d'Amérique et n'entrent pas dans les revenus bruts à la base du calcul de l'impôt US sur le revenu dû par ce dernier. Le Conseil peut, de temps en temps, modifier ou clarifier le sens précisé ci-dessus.

De surcroît, la Société pourra restreindre l'émission et le transfert d'action d'une catégorie ou sous-catégorie, aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 129 de la Loi de 2002 ("Investisseurs Institutionnels"). La Société peut discrétionnairement retarder l'acceptation de toute demande de souscription pour les actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels jusqu'à ce que la Société ait obtenu des preuves suffisantes de la qualité d'Investisseur Institutionnel du souscripteur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un détenteur d'actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, n'est pas un tel Investisseur Institutionnel, la Société convertira les actions concernées en actions d'une catégorie ou sous-catégorie qui, n'est pas réservée aux Investisseurs Institutionnels (s'il existe une catégorie ou sous-catégorie avec de telles caractéristiques), ou la Société rachètera obligatoirement les actions concernées selon les dispositions des présents Statuts. La Société refusera de rendre effectif tout transfert d'actions et en conséquent refusera d'inscrire tout transfert dans le Registre des Actionnaires lorsque suite à un tel transfert les actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, seraient détenues par une personne ne se qualifiant pas comme Investisseur Institutionnel.

En plus des responsabilités découlant de la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas qualifié d'Investisseur Institutionnel et qui détient des actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, devra tenir quitte et indemnifier la Société, le Conseil, les autres actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie concernée et le

personnel de la Société pour tout dommage, perte et frais résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné avait fourni des documents incorrects ou induisant en erreur ou établissant de manière erronée la qualité d'Investisseur Institutionnel, ou encore lorsque ledit actionnaire avait omis de notifier à la Société la perte d'une telle qualité.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de janvier à 14 h 00 (heure Luxembourgeoise). Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que dès circonstances exceptionnelles le requièrent:

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Des assemblées spéciales des actionnaires d'une ou plusieurs catégories pourront être convoquées en vue de statuer sur des sujets ayant trait à cette ou ces catégories et/ou à une modification de leurs droits.

**Art. 11.** Les quorum et délais requis par la loi régleront la convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, aussi bien que les réunions de catégories d'actions pour des sujets relatifs exclusivement à ces catégories, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action de n'importe quelle catégorie, indépendamment de la Valeur Nette d'Inventaire par action des actions de chaque catégorie, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par facsimilé une autre personne comme mandataire ou par tout autre moyen électronique capable d'établir ce mandat. Un tel mandat sera valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'il ne soit spécifiquement révoqué. A la discrétion du Conseil, un actionnaire pourrait aussi participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire d'agir effectivement à de telles assemblées des actionnaires, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue audit actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Les votes exprimés ne doivent pas prendre en compte les votes émis en relation avec des actions représentées à l'assemblée, mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote en blanc ou nul.

Le Conseil peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires aussi bien que par les mandataires pour prendre part à l'assemblée générale afin que les votes soient valablement pris en considération.

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

**Art. 13.** La Société sera administrée par le Conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix et de là manière prescrite par la loi un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra désigner également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil désigneront à la majorité un autre administrateur (et, pour une assemblée générale, toute autre personne), pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil, s'il y a lieu, nommera des employés de la Société dont un administrateur-délégué, un secrétaire, des directeurs-généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et autres employés dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les employés n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les employés nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par facsimilé ou tout autre moyen électronique. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur peut assister à une réunion du Conseil en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par facsimilé ou tout autre moyen électronique capable d'établir ce mandat. Les administrateurs peuvent voter aussi par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique capable d'établir un tel vote.

Les administrateurs peuvent assister aussi aux réunions du Conseil par liaison téléphonique ou par conférence téléphonique, pourvu que leur vote soit confirmé par écrit.

Un administrateur peut aussi participer à toute réunion du Conseil par visioconférence ou par autres moyens de télécommunication permettant l'identification d'un tel administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur d'agir d'une manière effective à de telles réunions du Conseil, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue à cet administrateur. Toute réunion du Conseil tenue par de tels moyens sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des employés de la Société ou à toute autre partie contractuellement liée à la Société.

Les décisions peuvent également être prises par des résolutions écrites signées par tous les administrateurs.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assuré la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le Secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 16.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tout acte pour le compte de la Société, qui n'est pas expressément réservé par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires et aura, sans limiter la portée générale de ce qui précède, le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement pour les investissements relatifs à chaque Compartiment et le portefeuille y relatif, basé sur le principe de la répartition des risques, sous réserve des restrictions d'investissement qui peuvent être imposées par la Loi de 2002 et les réglementations ainsi que par le Conseil.

Le Conseil peut décider que l'investissement de la Société soit fait (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou traités sur un marché réglementé tel que défini par la loi; (ii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou traités sur d'autres marchés réglementés dans un Etat Membre de l'Union Européenne en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public; (iii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle du pays de l'Europe de l'est et de l'ouest, du continent africain, des continents américains, d'Asie, d'Australie et d'Océanie, ou négociés sur un autre marché dans les pays mentionnés plus haut, prévu que tel marché est régulier, reconnu et ouvert au public; (iv) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission contiennent l'engagement que soit faite une demande d'admission à la cote officielle de toute bourse de valeurs ou autres marchés tels que mentionnés plus haut, et qu'une telle admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission, aussi bien que (v) dans toutes autres valeurs, instruments ou autres actifs tenant compte des restrictions tels que décidés par le Conseil en conformité avec les lois et règlements applicables et mentionnés dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil peut décider d'investir jusqu'à cent pour cent des actifs nets totaux de chaque catégorie d'actions de la Société dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales ou par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, par un Etat hors Union Européenne, tel qu'accepté par l'autorité de supervision luxembourgeoise et mentionné dans les documents de vente de la Société, ou par toute institution internationale de laquelle un ou plusieurs des Etats membres de l'Union européenne sont partie(s), ou par tout Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, pourvu qu'au cas où la Société décide d'utiliser cette possibilité elle doit détenir, pour le compte de la catégorie concernée, des valeurs d'au moins six émissions et les titres

de chacune de ces émissions ne doivent pas s'élever à plus de trente pourcent de la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie.

Le Conseil peut décider d'effectuer les investissements de la Société dans des instruments financiers dérivés, y compris des instruments équivalents permettant un règlement en liquide, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré-à-gré, pourvu que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments couverts par l'article 41 (1) de la loi de 2002, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tels que décrits dans ses documents de vente.

Le Conseil peut décider que les investissements d'une catégorie soient faits dans le but de répliquer un certain indice d'actions ou d'obligations pourvu que cet index soit reconnu par l'autorité luxembourgeoise de supervision sur la base qu'il est suffisamment diversifié, qu'il constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et qu'il fait l'objet d'une publication appropriée.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets de n'importe quelle catégorie dans des organismes de placement collectif tel que défini à l'article 41 (1) (e) de la Loi de 2002 sauf si prévu autrement pour une catégorie déterminée dans les documents de vente de la Société.

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne sera pas applicable lorsque la décision du Conseil concerne des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase, qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Kempen Capital Management N.V., ses filiales ou sociétés affiliées ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer tant qu'un tel "intérêt personnel" n'est pas en conflit avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou administration fautive.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un directeur ou fondé de pouvoir de la Société autorisé à cet effet, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

**Art. 20.** La Société désignera un réviseur d'entreprise agréé qui remplira les fonctions prescrites par l'article 113 de la Loi de 2002. Le réviseur d'entreprise agréé devra être élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

**Art. 21.** Selon les dispositions prescrites ci-après, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans les seules limites prévues par la loi.

Tout actionnaire peut demander à tout moment le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société au montant minimum tel que prévu dans les documents de vente de la Société.

Le Prix de Rachat sera payé normalement endéans le délais suivant le Jour d'Evaluation applicable décidé par le Conseil et publié dans les documents de vente de la Société, ou au jour de réception par la Société des certificats d'actions (s'il y a lieu), et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire d'une action de la catégorie en question, déterminée conformément aux dispositions de l'article 23 des présents Statuts moins un ajustement ou charge, la charge de vente différée ou la charge de rachat, toutes, telles que prévues par les documents de vente.

Toute demande devra être déposée ou confirmée par écrit de la part de l'actionnaire au siège de la Société à Luxembourg ou auprès de toute autre personne ou société désignée par la Société en tant qu'agent pour le rachat d'actions. La Société, ou son agent désigné à cet effet, devra être en possession du ou des certificat (s), le cas échéant, des actions en

bonne et due forme, accompagné (s) d'une preuve valable de transfert ou de cession, avant qu'elle ne procède au paiement du Prix de Rachat.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de ses actions en tout ou en partie en des actions d'une autre catégorie, conformément à la formule de conversion telle que stipulée de temps à autre par le Conseil et publiée dans les documents de vente de la Société, étant entendu que le Conseil pourra imposer toutes restrictions relatives entre autres à la fréquence de conversion, et rendre la conversion sujette au paiement des frais, tels que fixés et publiés dans le prospectus le plus récent.

Aucune conversion ni rachat par un seul actionnaire ne peut, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil, se faire pour un montant moindre que la détention minimale requise pour chaque actionnaire et tel que déterminé de temps à autre par le Conseil,

Si le rachat ou la conversion ou la vente des actions réduit la valeur de la détention d'un seul actionnaire des actions d'une catégorie en dessous du minimum de détention, tel que déterminé par le Conseil de temps à autre, alors cet actionnaire sera obligé de demander le rachat ou la conversion, selon le cas, de toutes ses actions de cette catégorie.

Si à une date d'évaluation donnée, des demandes de rachat ou de conversion portent sur plus de 10% des actions émises pour une classe donnée, le Conseil peut décider de reporter au pro rata tout ou partie de ces demandes de rachats ou de la conversion de ces actions à la prochaine date d'évaluation. De telles demandes de rachat ou de conversion seront traitées prioritairement à toute demande subséquente. La Société ne donnera pas effet à un transfert d'actions dans son Registre des Actionnaires qui pourrait conduire l'investisseur à ne pas remplir les conditions de détention minimales.

Dans l'hypothèse où pendant une période telle que publiée dans les documents de vente de la Société, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'une catégorie ou d'une sous-catégorie s'avèrait inférieure à l'équivalent de 5 millions d'Euro, ou au cas où le Conseil l'estimerait approprié étant donné les changements dans la situation économique ou politique affectant la catégorie ou sous-catégorie concernée, ou au cas où cela serait dans le meilleur intérêt des actionnaires concernés, le Conseil pourra racheter toutes les actions de la catégorie ou sous-catégorie concernée, à un prix tenant compte des frais de réalisation anticipée et de liquidation lors de la clôture de la catégorie ou sous-catégorie concernée (de la manière déterminée par le Conseil), mais sans commission de rachat, ou peut fusionner cette catégorie ou sous-catégorie avec une autre catégorie ou sous-catégorie de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil sera opposable aux porteurs d'actions de la catégorie ou sous-catégorie concernée après l'écoulement d'un préavis de trente jours durant lequel les actionnaires peuvent faire racheter leurs actions sans commission de rachat.

La fermeture d'une catégorie ou sous-catégorie par un rachat obligatoire de toutes les actions ou par une fusion avec une autre catégorie ou sous-catégorie; de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, dans chaque cas pour des raisons autres que celles mentionnées dans le paragraphe précédent, peut être effectuée seulement, après l'accord préalable des actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie concernée, lors d'une assemblée qui peut être tenue valablement sans quorum et de décider à la majorité simple des actionnaires.

Dans l'hypothèse d'une fusion de la Société avec un fonds commun de placement, la décision sera opposable uniquement aux actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les produits de liquidation non réclamés par les actionnaires au moment de la clôture de la liquidation d'une catégorie ou sous-catégorie seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits après trente années.

**Art. 22.** La valeur nette d'inventaire des actions de la Société (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera déterminée, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme "date d'évaluation"), étant entendu que si une telle date d'évaluation était un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, cette date d'évaluation serait reportée au jour ouvrable suivant le jour férié. La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de n'importe quelles catégories d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions:

(h) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses ou l'un des principaux marchés auxquels une partie substantielle des investissements correspondant à une catégorie d'actions de la Société est cotée ou négociée, est fermée notamment pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(i) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas évaluer ou disposer des avoirs correspondant à une catégorie d'actions; ou

(j) lorsque les moyens de communication qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs correspondant à la catégorie d'actions ou les cours en bourse ou la valeur de tout autre marché sont hors de service;

(k) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions d'une catégorie donnée ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent dans l'opinion du Conseil être effectués à des taux de change normaux; ou

(l) en cas de décision de liquider la Société ou une des catégories, au jour ou après le jour de la publication du premier avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires à ces fins.

Le Conseil a le pouvoir de suspendre l'émission, le rachat ou la conversion des actions d'une ou plusieurs catégories à tout moment lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action de la (des) catégorie(s) concernée(s) est suspendu par la Société en vertu des pouvoirs décrits ci-avant. Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion faite ou pendante durant une telle période de suspension peut être annulée par demande écrite adressée à la Société avant la fin de cette période de suspension. Si une telle demande d'annulation n'est pas faite, les actions en question seront émises, rachetées ou converties en date de la première journée d'évaluation suivant la clôture de la période de suspension. Les investisseurs ayant demandé l'émission, le rachat ou la conversion d'actions seront informés si une telle suspension excède une période de sept jours. Un avis pourra aussi être publié dans les journaux des pays où les actions de la Société sont commercialisées auprès du public.

Là suspension relative à une quelconque catégorie restera sans effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et sur l'émission, le rachat et la conversion d'actions d'une quelconque autre catégorie d'actions.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions, pour chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera par un chiffre par action dans la monnaie de la catégorie d'actions concernée et sera déterminée à chaque date d'évaluation, en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par les avoirs de la Société correspondant à cette catégorie d'actions moins les engagements attribuables à cette catégorie d'actions lors de la fermeture des bureaux à cette date, par le nombre d'actions en circulation dans cette catégorie d'actions, le prix ainsi obtenu étant arrondi aux deux décimales près les plus proches de la manière suivante et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les documents de vente de la Société pour une certaine catégorie d'actions donnée;

A. Les avoirs de la Société comprendront:

- (m) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- (n) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- (o) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- (p) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la ^négociation ex-dividende ou ex-droits);
- (q) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- (r) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;
- (s) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance,
- (h) la valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:
  - 1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf; toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
  - 2) La valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotées ou négociées sur un marché réglementé (un "Regulated Market" tel que défini dans les; documents de vente de la Société et ci-après un "Marché Réglementé") sera déterminée suivant le dernier cours disponible.
  - 3) La valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou des instruments financiers dérivés qui sont négociés sur un autre marché réglementé sera déterminée suivant le dernier cours disponible.
  - 4) Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au jour d'évaluation ne sont cotées-ou négociées ni sur un Marché Réglementé ou autre marché réglementé ou au cas où, pour des valeurs cotées et négociées sur un Marché Réglementé ou un autre marché réglementé, le prix déterminé suivant alinéas 2) et 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par un professionnel compétent et indépendant nommé par le Conseil.
  - 5) Les actions ou parts de fonds d'investissement sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire calculées disponibles.
  - 6) Les instruments du marché monétaire seront évalués;
    - à leur valeur de marché pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou résiduelle supérieure à 12 mois. La valeur de ces instruments lorsqu'ils ne sont ni cotés ni négociés sur un Marché Réglementé ou autre marché réglementé et disposent d'une maturité résiduelle inférieure à 12 mois mais supérieure à 90 jours, sera considérée comme étant leur valeur nominale, avec tous les intérêts accrus afférents, et
    - sur une base de coûts amortis se rapprochant de leur valeur de marché pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité résiduelle de moins de 90 jours.

7) La valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un autre marché réglementé sera déterminée quotidiennement d'une manière fiable et vérifiable conformément à la pratique du marché et vérifiée par un professionnel indépendant et compétent nommé par le Conseil.

8) Les transactions "Swap" seront évaluées sur base du calcul de la valeur nette actuelle de leurs flux de liquidités escomptés.

La Société peut appliquer d'autres principes d'évaluation appropriés des avoirs de la Société et/ou des avoirs d'une catégorie donnée s'il est impossible d'appliquer les méthodes de calcul susmentionnées ou si ces méthodes sont inappropriées en raison de circonstances ou d'événements extraordinaires.

La valeur des avoirs et du passif libellés dans une devise autre que la devise de référence d'une catégorie d'actions sera convertie dans la devise de référence de cette catégorie à la valeur d'échange déterminée de bonne foi au jour d'évaluation applicable par ou selon les procédures déterminées par le Conseil.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (notamment pour éviter les pratiques de market timing), le Conseil peut prendre toutes autres mesures appropriées, telles qu'une méthodologie d'évaluation pour ajuster la valeur des avoirs de la Société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

B. Le passif de la Société sera censé inclure:

(b) tous les frais administratifs échus ou accrus, y inclus toutes les redevances dues au conseiller en investissement, à la banque dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société, les frais de constitution et d'enregistrement auprès des autorités de contrôle, de même que les frais et dépenses juridiques, de contrôle, de gestion, de dépôt, d'agent payeur et de représentation de l'administration de la Société et de son administration centrale, les frais des publications légales, des prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des actionnaires, notifications, les frais, de marketing et de publicité raisonnables, toutes dépenses d'infrastructure et, de façon générale, tous autres frais découlant de l'administration de la Société;

(c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou aura droit;

(d) d'une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et fixée par le Conseil et d'autres réserves autorisées ou, approuvées par le Conseil;

(e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Il sera établi pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

(f) les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions, seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

(g) si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

(h) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;

(i) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un pool déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les pools à valeur égale ou, si le montant le justifie, au prorata de la Valeur Nette d'Inventaire des catégories d'actions concernées;

(j) à la date du paiement des dividendes aux détenteurs d'actions d'une catégorie d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

Si, tel que décrit à l'Article 5 ci-avant, il a été créé à l'intérieur de la même catégorie d'actions, deux ou plusieurs sous-catégories d'actions, les règles d'attribution, ci-avant énoncées, seront applicables mutatis mutandis à ces sous-catégories.

D. Pour les besoins de cet article

(k) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 21 ci-avant, sera considéré comme action émise et existante jusqu'après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation s'appliquant au rachat de telle action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

(l) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société qui ne sont pas exprimés dans la monnaie dans laquelle la valeur nette des différentes séries sont exprimées seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et



(m) effet sera donné à la date d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société à la date d'Évaluation, dans la mesure du possible.

#### E. Pooling

Le Conseil peut décider d'investir et de gérer tout ou partie des masses d'avoirs établies pour deux ou plusieurs catégories d'actions (ci-après "catégories participantes") en commun, si cela est approprié eu égard aux secteurs d'investissement respectifs. Toute masse d'avoirs élargie ("pool") sera initialement formée par le transfert d'espèces ou (sous réserve des limitations ci-après énumérées) d'autres avoirs de chacune des catégories participantes. Après, le Conseil peut, de temps en temps, effectuer d'autres transferts au pool. Il peut aussi transférer des avoirs du pool à chaque catégorie participante, jusqu'à hauteur du montant de la participation de la catégorie participante concernée. Les avoirs autres que les espèces ne peuvent être alloués à un pool seulement si cela est approprié eu égard au secteur d'investissement du pool concerné.

Les avoirs du pool auxquels chaque catégorie participante à droit seront déterminés par référence aux attributions et retraits d'avoirs par cette catégorie participante et les attributions et retraits faits pour le compte des autres catégories participantes.

Les dividendes, intérêts et autres distributions, ayant un caractère de revenu et reçues en relation avec les avoirs d'un pool seront immédiatement crédités aux catégories participantes en proportion de leurs droits sur les avoirs du pool au moment de la réception.

**Art. 24.** Chaque fois que la Société offrira des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire, telle que définie ci-avant, pour la catégorie d'actions en question, majorée des commissions qui pourront être décidées par le Conseil à sa discrétion et publiées dans les documents de vente. Le prix ainsi déterminé (le "Prix d'Emission") sera payable dans un délai à fixer par le Conseil, lequel ne pourra pas excéder sept jours ouvrables à compter de la date d'attribution des actions. Sous réserve de l'approbation du Conseil et du respect de toutes lois applicables, en particulier en ce qui concerne un rapport spécial de vérification confirmant la valeur de tous les apports en nature, le Prix d'Emission pourra être payé en apportant dans la Société des valeurs mobilières jugées acceptables par le Conseil, compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement de la Société.

**Art. 25.** La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2002 ("le Dépositaire"). Toutes les valeurs mobilières et espèces de la Société seront détenues par ou pour compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil utilisera tous ses efforts pour trouver une banque pour agir comme dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à la place.

**Art. 26.** L'exercice social de la Société commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euro. Au cas où il existera différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société:

**Art. 27.** L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil pour, chaque catégorie d'actions, de l'usage à faire du solde du bénéfice annuel. Les dividendes peuvent inclure des gains de capital réalisés et non réalisés après déduction des pertes de capital réalisées et non réalisées.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité qu'indiquée à l'article 11.

Dans les limites prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'une catégorie d'actions à partir du revenu attribuable à la masse des avoirs correspondant à cette catégorie d'actions par décision du Conseil. Les dividendes déclarés seront payés en règle générale dans la monnaie d'expression de la catégorie d'actions en question ou, exceptionnellement, en toute autre monnaie et en tout autre lieu et temps tels que décidés par le Conseil.

Les dividendes peuvent en outre, pour chaque catégorie d'actions, comprendre un prélèvement sur un compte d'égalisation qui pourra être institué pour une catégorie ainsi déterminée et qui, dans ce cas, et pour la catégorie dont s'agit, sera crédité à la suite de l'émission d'actions et débité à la suite du rachat d'actions, et ce pour un montant qui sera calculé sur base de la part des revenus accumulés qui correspondrait à ces actions.

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque série d'actions sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie.

**Art. 29.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie d'actions par rapport à ceux des autres catégories d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces catégories d'actions.

**Art. 30.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi de 2002.

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 septembre 20,10.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le Jeudi 13 Janvier 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces les montants indiqués ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
Kempen Capital Management N.V. . . . . .	EUR 300.000,-	300
TOTAL . . . . .	EUR 300.000,-	300

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 7.500,-

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Hendrik Luttenberg, président du conseil d'administration, Kempen Capital Management N.V., Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas;
- Jacques Elvinger, Associé, Elvinger, Hoss & Prussen, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Richard Goddard, Collaborateur, The Directors' Office S.A., Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Patrick Hermse, Directeur financier, Van Lanschot Trust Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Marner, Grand-Duché de Luxembourg;
- John Vaartjes, Directeur des opérations, Kempen Capital Management N.V., Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas.

#### *Deuxième résolution*

A été nommée réviseur d'entreprises pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle: Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et adresse, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. COUR, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le quatre mai de l'an deux mille neuf.

Référence de publication: 2012040041/1428.

(120053002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**CASO Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.258.

—  
*Auszug aus den im Umlaufverfahren gefassten Beschlüssen  
des Verwaltungsrates der CASO Asset Management S.A. vom 26. Oktober 2009*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Bertram Welsch, geboren am 26. April 1970 in Blieskastel, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, sowie Herrn Helmut Hohmann, geboren am 14. Juni 1968 in Saarbürg, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, mit sofortiger Wirkung zu täglichen Geschäftsführern der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 02.04.2012.

CASO Asset Management S.A.

Référence de publication: 2012039654/16.

(120053005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.429.

—  
Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in der Form eines spezialisierten Investmentfonds SEB Global Invest 15 SICAV-FIS (die «Gesellschaft») mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 133.429 zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 25. Oktober 2007 gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2714 vom 26. November 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal vor dem Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher am 13. Dezember 2007 geändert. Diese Urkunde wurde im Mémorial C Nummer 2996 am 27. Dezember 2007 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 15.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Müller, General Manager der SEB Asset Management S.A., beruflich ansässig in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Chantal Leclerc, Senior Officer, Fund Legal, beruflich ansässig in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Sophie Lozinguez, Team Leader Fund Set-Up, beruflich ansässig in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

- a) Verlegung des Gesellschaftssitzes
- b) Abänderung des ersten Abschnittes des Artikels 2 der Satzung
- c) Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigte Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den 124.000 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, sämtliche 124.000 Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

IV. Gegenwärtige Generalversammlung ist daher gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Gemeinde Hesperange) mit effektivem Datum 1. April 2012 zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

In Übereinstimmung mit dem Vorhergehenden, entscheiden die Aktionäre den ersten Abschnitt des Artikels 2. der Satzung mit Wirkung zum 1. April 2012 wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Howald (Gemeinde Hesperange), Großherzogtum Luxemburg. Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde Hesperange verlegt werden.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die außerordentliche Hauptversammlung um 15.45 geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg-Stadt, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. MÜLLER, C. LECLERC, S. LOZINGUEZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13233. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. April 2012.

Référence de publication: 2012040976/57.

(120053988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.430.

Im Jahre zweitausendzweölf, am neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in der Form eines spezialisierten Investmentfonds SEB Orion 16 - SICAV FIS (die «Gesellschaft») mit Sitz in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L1347 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 133.430 zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 25. Oktober 2007 gegründet, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2712 vom 26. November 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal vor dem Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher am 30. Juli 2008 geändert. Diese Urkunde wurde im Mémorial C Nummer 2145 am 4. September 2008 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 15.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Müller, General Manager der SEB Asset Management S.A., beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Chantal Leclerc, Senior Officer, Fund Legal, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Sophie Lozingue, Team Leader Fund Set-Up, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

- a) Verlegung des Gesellschaftssitzes
- b) Abänderung des ersten Abschnittes des Artikels 2. der Satzung
- c) Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigte Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertre-

tern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den 194.800 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, sämtliche 194.800 Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

IV. Gegenwärtige Generalversammlung ist daher gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Gemeinde Hesperange) mit effektivem Datum 1. April 2012 zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

In Übereinstimmung mit dem Vorhergehenden, entscheiden die Aktionäre den ersten Abschnitt des Artikels 2. der Satzung mit Wirkung zum 1. April 2012 wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Howald (Gemeinde Hesperange). Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Repräsentanzen an einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die außerordentliche Hauptversammlung um 16.00 geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg-Stadt, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. MÜLLER, C. LECLERC, S. LOZINGUEZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13234. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. April 2012.

Référence de publication: 2012040978/57.

(120053989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**SEB 10 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.426.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in der Form eines spezialisierten Investmentfonds SEB 10 -SICAV -FIS (die «Gesellschaft») mit Sitz in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 133.426 zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 25. Oktober 2007 gegründet, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2714 vom 26. November 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal vor dem Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher am 13. Dezember 2007 geändert. Diese Urkunde wurde im Mémorial C Nummer 2996 am 27. Dezember 2007 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Müller, General Manager der SEB Asset Management S.A., beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Chantal Leclerc, Senior Officer, Fund Legal, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzählerin Sophie Lozinguez, Team Leader Fund Set-Up, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

- a) Verlegung des Gesellschaftssitzes
- b) Abänderung des ersten Abschnittes des Artikels 2. der Satzung
- c) Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigte Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den 70.000 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, sämtliche 70.000 Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

IV. Gegenwärtige Generalversammlung ist daher gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Gemeinde Hesperange) mit effektivem Datum 1. April 2012 zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

In Übereinstimmung mit dem Vorhergehenden, entscheiden die Aktionäre den ersten Abschnitt des Artikels 2. der Satzung mit Wirkung zum 1. April 2012 wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Howald (Gemeinde Hesperange), Großherzogtum Luxemburg. Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde Hesperange verlegt werden“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die außerordentliche Hauptversammlung um 15.15 geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg-Stadt, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. MÜLLER, C. LECLERC, S. LOZINGUEZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13231. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2012.

Référence de publication: 2012040979/57.

(120053978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**SEB 9 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.424.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in der Form eines spezialisierten Investmentfonds SEB 9 -SICAV -FIS (die «Gesellschaft») mit Sitz in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 133.424 zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 25. Oktober 2007 gegründet, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2714 vom 26. November 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal vor dem Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher am 13. Dezember 2007 geändert. Diese Urkunde wurde im Mémorial C Nummer 2996 am 27. Dezember 2007 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 14.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Müller, General Manager der SEB Asset Management S.A., beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Chantal Leclerc, Senior Officer, Fund Legal, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Sophie Lozinguez, Team Leader Fund Set-Up, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

a) Verlegung des Gesellschaftssitzes

- b) Abänderung des ersten Abschnittes des Artikels 2. der Satzung  
c) Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigte Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den 119.795,054 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, sämtliche 119.795,054 Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

IV. Gegenwärtige Generalversammlung ist daher gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Gemeinde Hesperange) mit effektivem Datum 1. April 2012 zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

In Übereinstimmung mit dem Vorhergehenden, entscheiden die Aktionäre den ersten Abschnitt des Artikels 2. der Satzung mit Wirkung zum 1. April 2012 wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Howald (Gemeinde Hesperange), Großherzogtum Luxemburg. Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde Hesperange verlegt werden“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die außerordentliche Hauptversammlung um 15.00 geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg-Stadt, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. MÜLLER, C. LECLERC, S. LOZINGUEZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13230. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. April 2012.

Référence de publication: 2012040982/56.

(120053977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Oscar, Société Anonyme.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

*Mandataire*

Référence de publication: 2012029423/11.

(120037962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Pérez Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.666.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029424/10.

(120038060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Panker Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.999.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029426/10.

(120038050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029432/10.

(120038040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.591.

Veillez prendre note que la gérante de catégorie A, Madame Ruth BRAND, a changé de nom et se nomme désormais Madame Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour *The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012029532/13.

(120038573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Institut de Beauté Aromas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 167.181.

STATUTS

L'an deux mille douze,

Le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Audrey SFERLAZZA, esthéticienne, demeurant à F54130 Tiercelet, 18, Résidence du Moulin, ici représentée par Madame Lysane CASONI, retraitée, demeurant à F-54130 Tiercelet, 18, Résidence du Moulin, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 février 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.



**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté et de soins corporels, manucure et confection d'ongles artificiels avec la vente d'articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de INSTITUT DE BEAUTE AROMAS S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Audrey SFERLAZZA, esthéticienne, demeurant à F-54130 Tiercelet, 18, Résidence du Moulin.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

*Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

*Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Audrey SFERLAZZA, esthéticienne, demeurant à F54130 Tiercelet, 18, Résidence du Moulin.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CASONI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2012. Relation: ECH/2012/297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 mars 2012.

Référence de publication: 2012028126/102.

(120036507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**U.T.P. International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 89.711.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 02 juin 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Vural BAYRAK jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029552/13.

(120038036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.335.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

*Pour: ORAN PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2012029655/19.

(120038581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Project Development & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029433/10.

(120038500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Padus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 56.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029437/9.

(120038732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Parfininvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel PIERRE / Françoise DUMONT

*Administrateur / Administrateur et Président Du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012029439/11.

(120038593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Participation Hispanolux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.480.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029440/9.

(120038144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.318.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 25 Janvier 2012 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 3A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg vers 25A, boulevard Royal L-2449, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> février 2012.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012029587/15.

(120038051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Perroti A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.976.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PERROTI A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: *PERROTI A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2012029661/19.

(120038538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Pepperdind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 97.325.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029443/10.

(120037959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Pepperdind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 97.325.

*Rectificatif du bilan clos au 31 décembre 2009, enregistré auprès et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 9 juin 2011 sous les références L110089537*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029444/12.

(120038545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Piquet, Price & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.361.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029450/10.

(120038065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Podirest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 10, Lëtzebuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 83.447.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012029453/10.

(120038628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.300.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 5 mars 2012*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012029653/17.

(120038326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Red Point Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.191.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012029478/10.

(120038056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Rheimolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 86.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029485/9.

(120038311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Quercia Stwo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 133.234.

Mr Ronald Weber démissionne de son poste d'administrateur gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012029457/11.

(120037903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Remford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.591.

---

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029483/10.

(120038661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Resultatsystem Internationell, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.910.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2012029484/12.

(120037963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Triple Star Participation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029534/9.

(120038411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**GA BERLIN III InvestCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.363.

---

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Pecunia Partners, L.L.C., incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, USA-19808 Wilmington, registered with the register of Delaware, holding twenty-five point five (25.5) shares in the share capital of the Company; and

2) GA MAJOR HOLDCO B.V., incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 123, Frederick Roeskestraat, NL-1076 Amsterdam, registered with The Netherlands' Trade and Companies' Register under number 34259730, holding four hundred seventy-four point five (474.5) shares in the capital of the Company.

The parties here above mentioned are duly represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pursuant to two proxies, one of them given under private seal in Vienna on February 1<sup>st</sup> 2012.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being the sole shareholders of GA BERLIN III InvestCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-7, Rue Goell, L-5326 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90.363, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on December 17<sup>th</sup>, 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 94, dated January 30<sup>th</sup>, 2003 (hereinafter "the Company"). The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on October 28<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, number 2728 dated November 8<sup>th</sup>, 2008.

The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the registered office of the Company to 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. Consequent amendment of article 4 of the articles of incorporation;
3. Miscellaneous.

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the Company from 3-7, Rue Goell, L-5326 Luxembourg to 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg with immediate effect.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution article 4 of the articles of incorporation shall be amended as follows:

" **Art. 4.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg."

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Pecunia Partners, L.L.C., constituée et existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, USA-19808 Wilmington, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Delaware, détenant vingt-cinq virgule cinq (25.5) parts sociales du capital social de la Société; et

2) GA MAJOR HOLDCO B.V., constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 123, Frederick Roeskestraat, NL-1076 Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre du commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 34259730, détenant quatre cent soixante-quatorze virgule cinq (474,5) parts sociales du capital social de la société.

Les parties indiquées ci-dessus sont dûment représentées par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations, l'une d'entre elles donnée sous seing privé à Vienne le 1<sup>er</sup> février 2012.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associés de la société GA BERLIN III InvestCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3-7, Rue Goell, L-5326 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.363, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Lu-

xembourg, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C», numéro 94 du 30 janvier 2003 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2728 du 8 novembre 2008.

L'Assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification du siège social de la Société au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts;
3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a ainsi pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 37, Rue Goell, L-5326 Contern au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Sociétés comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à la Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2012. LAC/2012/9455. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028082/109.

(120036651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

---

**Riverland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.833.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Février 2012.

Riverland Holding S.à r.l.

Patrick van Denzen

*Gérant*

Référence de publication: 2012029486/14.

(120038670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---



**Société Luxembourgeoise de Location, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 11.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029501/10.

(120038007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**ProLogis UK CCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 102.100.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance XI S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 132.210),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by a virtue proxy given in Luxembourg on 25 January 2012, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK CCV S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by notarial deed on July 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1018 of 12 October 2004 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of TEN THOUSAND POUNDS (10,000.- GBP) to FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.- GBP) by the issuing of TWO HUNDRED AND FIFTY (250) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis European Finance XI S.à r.l. and entirely paid up in cash so that the sum of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000. GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.- GBP) represented by SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.- GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

*Estimate of costs*

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mil douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis European Finance XI S.à r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 132.210),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 janvier 2012, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK CCV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié le 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018 du 12 octobre 2004 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (10.000.- GBP) à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La comparante déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis European Finance XI S.à r.l. de sorte que la somme de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000. GBP), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Frais*

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à MILLE DEUX CENTS EURO (1.200.- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2012. Relation: LAC/2012/5034. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028240/95.

(120036921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

---

**Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

—  
Veillez prendre note que la gérante de catégorie A, Madame Ruth BRAND, a changé de nom et se nomme désormais Madame Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012029582/13.

(120038356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 210.800,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 127.579.

—  
Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 2 mars 2012 que:

- (i). Madame Terri L. Kitto a été révoquée de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;
- (ii). Le mandat de gérant de classe B de Madame Susan J. Drake a été converti en un mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 2 mars 2012:

1. Mme Susan J. Drake, gérant de classe A; et
2. M. Jerry Evans, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029697/17.

(120038795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

**ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.670.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

*Pour: ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012029666/19.

(120038227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Utrecht Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.953.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 2 mars 2012 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B160456, a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TOP II SPV 1, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis de l'Amérique, enregistrée auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de Delaware sous le numéro 5117973.

En conséquence de quoi, à partir du 2 mars 2012, les détenteurs des 500 parts sociales de la Société sont:

- Patron Investments IV S.à r.l., détenant 250 parts sociales
- TOP II SPV 1, LLC, détenant 250 parts sociales

Pour extrait  
La Société

Référence de publication: 2012030094/20.

(120039243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

**Schimmelpenningh International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 79.494.

—  
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029510/10.

(120038497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> Mars 2012*

La démission du mandat du commissaire aux comptes FIDUO S.A. (anciennement MAZARS S.A.), avec siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous B 56.248., est acceptée.

Il est décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MAZARS Luxembourg, société anonyme, avec siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous B 159.962, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Certifié sincère et conforme  
Pour Athena Private Equity S.A.  
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012029699/17.

(120039028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

**Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.343.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Stericycle Europe S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2012029502/11.  
(120038277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Sun Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.971.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant l'adresse du gérant B suivant:

- Monsieur Luca GALLINELLI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012029503/14.

(120037946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.970.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant l'adresse du gérant B suivant:

- Monsieur Luca GALLINELLI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012029504/14.

(120037991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Belavista Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.624,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.894.

---

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Mr. David Goddard, Gérant A de la Société, a changé et est désormais la suivante:

- 9, Belgrave Square, Rathmines, Dublin 6, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Manager B*

Référence de publication: 2012029747/15.

(120038784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

**Swale Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.472.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2012.  
Swale Holding S. à r. l.  
Manacor (Luxembourg) S.à r.l.  
Mandataire

Référence de publication: 2012029506/14.

(120038597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Swale Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.472.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 December 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2012.  
Swale Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.à r.l.  
Mandataire

Référence de publication: 2012029507/14.

(120038662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Serham Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 119.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029513/10.

(120038008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Crystal Pumpkin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.926.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 20 January 2012 (which shall remain attached hereto to be registered together with this deed) granted on behalf of Celine Production Srl, a limited liability company, incorporated under the laws of the Republic of Italy, having its registered office at via di Meleto 1, Int. 3, 50022 Greve in Chianti (Florence), Italy and being registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number FI 286766, being the sole shareholder ( the "Sole Shareholder" ) of Crystal Pumpkin S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.926. The Company was incorporated by deed of the prenamed notary dated 16 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2062 of 2 October 2010. The articles of incorporation of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the three million one hundred thousand (3,100,000) shares in issue in the Company, so that decisions may validly be taken on all the items of the agenda set out below.

II. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

*Agenda*

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three hundred and sixty-eight thousand euros (€ 368,000) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand euros (€ 31,000) to three hundred and ninety-nine thousand euros (€ 399,000) by the issue of thirty-six million eight hundred thousand (36,800,000) new shares

of a nominal value of one euro cent (€ 0.01) each for a total subscription price of three hundred and sixty-eight thousand euros (€ 368,000)(the “Subscription Price”); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of three hundred and sixty-eight thousand euros (€ 368,000) to the share capital of the Company.

2. Consequential amendment of the first sentence of article 7 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at three hundred and ninety-nine thousand euros (€ 399,000) represented by thirty-nine million and nine hundred thousand (39,900,000) shares having a nominal value of one euro cent (€0.01) each.”

After consideration of the agenda above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred and sixty-eight thousand euros (€368,000) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand euros (€ 31,000) to three hundred and ninety-nine thousand euros (€ 399,000) by the issue of thirty-six million eight hundred thousand (36,800,000) new shares of a nominal value of one euro cent (€ 0.01) each, for a total subscription price of three hundred and sixty-eight thousand euros (€ 368,000) (the “Subscription Price”).

The Sole Shareholder, here represented by Me Ana Bramao, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, subscribed to the thirty-six million eight hundred thousand (36,800,000) new shares and paid the Subscription Price by way of a contribution in cash.

The Sole Shareholder decided to allocate an amount of three hundred and sixty-eight thousand euros (€ 368,000) to the share capital of the Company.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Consequently to the resolution above, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 7 of the articles of incorporation of the Company as stated in the agenda above.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a consequence of the capital increase are estimated at EUR 2,200..

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed, the notary and the appearing party signed together this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Me Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 20 janvier 2012 (cette procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte) donnée au nom de Celine Production Srl, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la République d’Italie, ayant son siège social à via di Meleto 1, Int. 3, 50022 Greve à Chianti (Florence), Italie et étant immatriculée auprès du Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro FI 286766, étant l’actionnaire unique (l’«Actionnaire Unique») de Crystal Pumpkin S.A., ( La «Société»), une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.926. La Société a été constituée par acte du notaire prénommé du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2062 du 2 octobre 2010.

Les statuts de la société n’ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter que:

I. L’actionnaire unique détient toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions en émission dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l’ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions devaient être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social émis de la Société d’un montant de trois cent soixante-huit mille euros (368.000 €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 €) à trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros

(399.000 €) par l'émission de trente-six millions huit cent mille (36.800.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, pour un prix total de souscription de trois cent soixante-huit mille euros (368.000 €) (le «Prix de Souscription»); souscription aux nouvelles actions par l'Actionnaire Unique et paiement du Prix de Souscription par un apport en numéraire; allocation d'un montant de trois cent soixante-huit mille euros (368.000 €) au capital social de la Société.

2. Modification conséquente de la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (399.000 €), représenté par trente-neuf millions neuf cent mille (39.900.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent soixante-huit mille euros (368.000 €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 €) à trois cent quatre-vingtdix-neuf mille euros (399.000 €) par l'émission de trente-six millions huit cent mille (36.800.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune pour un prix total de souscription de trois cent soixante-huit mille euros (368.000 €) (le «Prix de Souscription»).

L'Actionnaire Unique, ici représenté par Me Ana Bramao, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a souscrit à trente-six millions huit cent mille (36.800.000) nouvelles actions et a payé le Prix de Souscription par un apport en numéraire.

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer un montant de trois cent soixante-huit mille euros (368.000 €) au capital social de la Société. Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

#### *Seconde résolution*

Consécutivement à la première résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 7 des Statuts de la Société tel que figurant à l'ordre du jour ci-dessus.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toutes formes que ce soit qui devront être supportées par la Société en raison du présent acte sont estimées à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans les présentes qu'à la requête de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAMAO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. Relation: LAC/2012/5228. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028005/120.

(120036856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

---

### **W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 93.674.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012031072/10.

(120040373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---